2026_1_AC_Jurys_examens_EJCAM_Licence_Administration_Publique

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la licence **« Droit, Economie, Gestion »** mention **« Administration Publique »** parcours **« Information-Communication et médias »** est composé comme suit pour l'année universitaire 2026-2027 :

LICENCE 1ère année
Semestre 1
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Suppléant(e) : **SANS OBJET** Liste des membres *En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après* Ex : membre titulaire X/suppléant Y - - - **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres :
Semestre 2 et 1ère année
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Suppléant(e) : **SANS OBJET** Liste des membres : *En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après*

Ex : membre titulaire X/suppléant Y
-
-

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

LICENCE 2ème année

Semestre 3

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) :
Suppléant(e) :

SANS OBJET

Liste des membres :

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après
Ex : membre titulaire X/suppléant Y

-
-
-

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Semestre 4 et 2ème année

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) :
Suppléant(e) :

SANS OBJET

Liste des membres :

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après
Ex : membre titulaire X/suppléant Y

-
-
-

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

LICENCE 3ème année

Semestre 5

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Philippe HERT, MCF
Suppléant(e) : Stéphanie GOLDIE, Enseignante

Liste des membres :
En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après
Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- membre titulaire : Marina ALCARAZ, MCF
- membre suppléant : Céline PASCUAL, PR

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Semestre 6 et JURY DE MENTION

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Philippe HERT, MCF
Suppléant(e) : Stéphanie GOLDIE, Enseignante

Liste des membres :

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après
Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- membre titulaire : Marina ALCARAZ, MCF
- membre suppléant : Céline PASCUAL, PR

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Article 2 : La Directrice de l'EJCAM et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 29/10/2026

Pour le Président et par délégation,
La Directrice de l'EJCAM

Pauline Amiel

